

RAPPORT DE JURY D'EXAMEN CAEA - SESSION DE 2015

Le présent rapport n'a pas pour objectif de stigmatiser les candidats ayant subi les épreuves de 2015 mais vise à aider les futurs candidats à se préparer à l'épreuve. C'est le seul objectif des remarques qui suivent.

Le BOEN n° 11 du 12 mars 2015 indique :

“L'épreuve orale d'admission se compose de deux parties :

- 1re partie : présentation d'une séance d'enseignement préparant au brevet d'initiation aéronautique à partir d'un sujet proposé par le jury (soixante minutes de préparation et trente minutes de présentation). Durant cette partie, le candidat peut disposer de tous documents, notes ou matériels personnels ;
 - 2e partie (durée 30 min) : entretien avec le jury qui permet d'approfondir les points qu'il juge utiles. Il permet, en outre, d'apprécier la capacité du candidat à se représenter la diversité des conditions d'exercice et les obligations incombant à un enseignant responsable de la formation préparant au brevet d'initiation aéronautique.
- Chaque partie de l'épreuve orale est notée de 0 à 20, en points entiers. La note obtenue à l'épreuve orale d'admission est la moyenne des deux notes obtenues.
Une note inférieure à 10 à l'une des parties de l'épreuve orale est éliminatoire.”

Les constats suivants ont été faits :

1. Présentation d'une séance :

Il est attendu des candidats qu'ils présentent un cours fictif de 30 minutes pendant lequel le jury joue le rôle des élèves BIA. L'objectif de cette partie de l'oral est de vérifier la capacité du candidat à expliquer un aspect du programme, à faire un cours en développant les nouveautés apportées par la séance tout en s'appuyant sur des pré-requis exposés et rappelés. Le candidat doit démontrer son aptitude à s'adapter à un public mixte (possibilité de groupes collège/lycée, d'élèves allant de 14 à 18 ans, de la 4ème à la terminale). Il doit également être à même d'inscrire la tâche proposée dans une progression à l'intérieur du programme. Les outils qu'il fournirait aux élèves (croquis, cartes,...) doivent être exposés au jury à défaut d'être transmis.

Le candidat ne doit pas perdre de vue qu'il enseigne dans le cadre d'un brevet d'initiation à l'aéronautique et non au pilotage. L'enseignement des connaissances doit être abordé de manière globale et ne pas déborder vers la formation pratique d'un pilote, rôle dédié aux instructeurs. Il faut donc savoir faire la différence, par exemple, entre présenter le briefing météo que fera un instructeur avec son élève et l'exposé des outils mis à la disposition d'un pilote.

D'autre part, il est attendu du candidat qu'il démontre ses capacités pédagogiques. Ces capacités passent par la maîtrise des outils et la clarté de l'exposé (gestion du tableau, utilisation des couleurs, titre de la leçon, sommaire...)

Pour la préparation de cette sous-épreuve, mettez-vous dans la peau d'un novice qui entend tous les termes techniques de l'aéronautique pour la première fois et partez de là pour les explications...

2. Entretien :

L'objectif de cette partie qui représente la deuxième moitié de l'oral est de vérifier la connaissance qu'a le candidat du système scolaire. Il doit être capable d'expliquer qui fait quoi dans un établissement, comment s'inscrit l'établissement dans son environnement institutionnel et civil et de montrer qu'il serait à même d'organiser une activité ou une sortie scolaire en prenant toutes les mesures nécessaires à la sécurité des élèves et à leur encadrement.

Il nous a été donné de rencontrer des candidats qui faisaient preuve d'une méconnaissance profonde du système scolaire. Nous nous devons de rappeler ici que le titulaire du CAEA évolue dans un cadre défini par l'Education Nationale. Il est habilité à déléguer tout ou partie des cours de BIA, il est donc garant réglementairement du respect du cadre, et à ce titre doit donc le connaître...

Pour la préparation de cette deuxième sous-épreuve, n'hésitez pas à vous rapprocher de personnels d'encadrement ou de vie scolaire des différents types d'établissements pour vous faire une idée de la façon dont les différents personnels interagissent et de la place d'un établissement dans la société.

Bon courage !

Françoise Lugan
Coordinateur CIRAS
Président du Jury 2015

Arnaud THEYRAT
Instructeur et chef pilote
Co-jury 2015